

## Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du Vendredi 26 Août 2016

Sur convocation en date du 22 Août 2016 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le vendredi 26 août 2016 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M<sup>me</sup> CHERRIOT, M<sup>me</sup> MARNAT, M. BUGNOT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. FEVRE, M<sup>me</sup> PERRARD, M. NONOT.

Absents : M. DEFAUX, M<sup>me</sup> PASQUIER, M. PETIT.

Secrétaire de séance : M. Philippe HEMBISE.

### Approbation du Compte-rendu du 16 Juin 2016 :

M. BUGNOT signale qu'il n'a pas dit que les véhicules stationnés dans le chemin de la Croix Champvion étaient gênants.

Mme CHARLOIS souhaite qu'apparaisse dans le compte-rendu les paroles de M. PETIT et de Mme PASQUIER au sujet de l'absence de certains membres du Conseil aux manifestations de la commune.

Mme CHERRIOT n'est pas d'accord non plus avec les propos rapportés lors des débats sur la réfection du Grand Chemin de la Presle mais qu'elle interviendra lors du tour de table.

Le compte-rendu est approuvé par 10 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

### ⊗ **Rapport de gestion de la société SPL-Xdemat et proposition d'augmentation du capital social.**

Suite aux réunions du Conseil d'administration de la SPL-Xdemat et à l'Assemblée générale, il est nécessaire au regard de la réglementation que chaque actionnaire de la société délibère.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration
- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

### ⊗ **Attribution du marché de travaux de réhabilitation de voiries pour 2016**

Un avis d'appel public à concurrence en date du 11 Juillet 2016 a été lancé par Monsieur le Maire concernant le programme de réhabilitation de différentes voiries pour 2016.

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence conduite par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, la Commission d'ouverture de plis propose de retenir l'offre de l'entreprise **COLAS avec variante**, qui apparaît économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de travaux de 234 667,50 € H.T.

M. MARTIN souhaite que soient réglés les autres problèmes de voirie comme les trottoirs de la rue du Général de Gaulle plutôt que faire le chemin du Pré Minat. Il regrette le manque de débat concernant les travaux et souhaite que la Commission Travaux approfondisse et vote les projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **AUTORISER le Maire à signer le marché** de travaux de réhabilitation de voiries pour 2016 avec l'entreprise **COLAS** pour un montant total de 234 667,50 € H.T.

## 🌀 Questions diverses.

Mme MICHEL : demande le problème d'enduit de la maison sise au 2 rue Anatole France, qui se décroche du mur et tombe sur le trottoir.

*M. AUTREAU informe que qu'un courrier va lui être envoyé pour demander la réparation de l'enduit et la commune avisera pour sécuriser les abords de l'habitation.*

Mme MICHEL rappelle qu'il est nécessaire de faire élaguer les lauriers de la ruelle Pierre Loti.

M. TONIUTTI : signale qu'il faudrait remonter la gouttière de l'église, côté sud-est, qui est déboitée.

M. TONIUTTI informe qu'il a relevé les vitesses des véhicules à l'entrée de Sauvage rue Marcel Cachin. Il constate que seulement 1 véhicule sur 5 respecte la limitation de vitesse.

Il réitère sa demande d'étudier des solutions pour réduire la vitesse des véhicules sur cette route.

Mme DESRAT : signale que les « sens interdit » en haut de la rue Louis Blériot ne sont pas suffisamment visibles.

M. MARTIN : demande l'état d'avancement du dossier de l'aire de jeux et de la réalisation du plan d'implantation. La possibilité de mettre une balançoire ultérieurement a-t-elle été étudiée.

*Mme PROTAT répond que la commission avait jugé l'implantation de balançoire trop dangereuse.*

*M. AUTREAU informe qu'il a réalisé un plan puisque M. MARTIN a donné un plan vierge de la Place Maréchal Brune.*

Un décaissé de 15 à 20 cm devra être réalisé à chaque emplacement, à vérifier avec la société. Des entreprises seront consultées pour la réalisation de l'entourage.

Mme CHERRIOT regrette que ce projet ait été mené trop vite. L'implantation aurait dû être faite avant la commande.

Mme LEVERT : demande l'état d'avancement du dossier de mise en accessibilité de la Mairie.

*M. AUTREAU informe que le bureau d'études travaille sur le projet en septembre pour présenter plusieurs solutions chiffrées.*

Mme LEVERT a eu connaissance par le journal qu'un cygne aurait été retrouvé mort dans le canal de la Haute-Seine, à l'écluse. Elle informe que plusieurs personnes se sont manifestées et souhaiteraient intervenir pour nettoyer le canal. Elle demande si des actions ont été menées par VNF suite à la venue du Préfet ?

*M. AUTREAU informe que VNF n'a rien fait concernant le nettoyage du canal. Il rappelle que cette charge incombe à VNF, établissement public, et non à la commune.*

Mme LEVERT signale un problème de stationnement en haut de l'Allée Henri Martin. Les places de parking sont trop proches de la noue d'infiltration des eaux pluviales et l'on risque de tomber dans le fossé en descendant de son véhicule. Un aménagement complémentaire devrait être installé pour sécuriser le stationnement.

M. BUGNOT : demande à ce que la Mairie intervienne pour faire couper la haie de la maison à l'état d'abandon dans le virage de la rue Pierre Brocheton car elle occasionne une gêne à la visibilité.

Il signale le problème des nombreux véhicules garés à l'angle de la rue Marx Dormoy et de la rue Maurice Thorez qui rendent la circulation des piétons difficile sur le trottoir.

Il demande également que la haie située à l'entrée de la rue Robespierre, concernant la propriété qui fait l'angle avec la rue Henri Barbusse soit coupée.

Mme CHERRIOT : n'approuve pas le compte-rendu du 16 juin 2016. Elle estime qu'il ne reflète pas la réalité des débats, certains sujets ne sont pas retranscrits, d'autres, le résumé est trop succinct et prête à confusion.



1) A la suite de l'approbation du projet du nouvel EPCI, Mme CHERRIOT avait demandé pourquoi la CC de la région de Vertus, bien qu'elle fasse partie du canton de Vertus Plaine Champenoise n'adhère pas au PETR Brie et Champagne. Les explications données ayant été très confuses, elle a dès le lendemain adressé à M. le Maire le courriel suivant :

« Monsieur le Maire,

*Lors du conseil municipal du 16 juin 2016 à ma question " pourquoi la communauté de communes région de Vertus, bien qu'elle fasse partie du canton de Vertus -plaine champenoise, n'adhère pas au P.E.T.R. (pôle d'équilibre territorial rural) Pays de brie et champagne? "*

*Sachant que vous êtes au conseil syndical du PETR avec Messieurs Champion, Ancelin, Espinasse et présidé par Monsieur Valentin, je pensais avoir une réponse explicite de votre part et non celle-ci " vous mélangez tout, les cantons n'existent plus" et d'autres réflexions qui n'ont pas satisfait ma curiosité.*

*Le conseil départemental, présidé par René Paul Savary (Sénateur de la Marne) est composé de 23 CANTONS, de 46 conseillers départementaux (magazine LA MARNE -LEMAG No 52 ETE 2015) dont 2 nous intéressent :*

*VERTUS -PLAINE CHAMPENOISE*

*Pascal Desautel*

*Annie Coulon*

*63 communes avec :*

*CC pays d'Anglure*

*CC du sud marnais (Fère champenoise)*

*CC région de vertus*

*SEZANNE BRIE ET CHAMPAGNE*

*René Paul savary*

*Danièle Berat*

*61 communes avec:*

*CC des Coteaux sezannais*

*CC de la brie champenoise (Montmirail)*

*CC des portes de Champagne (Esterney)*

*PETR :Pôle d'équilibre territorial rural*

*PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE*

*composé de :*

*CC du pays d'Anglure*

*CC du sud Marnais (Fère Champenoise)*

*CC des coteaux Sézannais*

*CC de la Brie Champenoise (Montmirail)*

*CC des portes de Champagne (Esterney)*

*Informations recueillies sur le magazine "LAMARNE-LEMAG" et sur les sites internet des CC et du PETR.*

*Hier lors de la séance nous avons bien voté le projet de périmètre du nouvel EPCI (établissement public de coopération intercommunal) issu de la fusion de :*

*CC du Pays d'Anglure*

*CC des Coteaux Sézannais*

*CC des portes de Champagne (Esterney)*

*Pouvez-vous me donner confirmation de l'exactitude de toutes ces informations ?*

*Je vous remercie. »*

De nouveau M<sup>me</sup> CHERRIOT repose la question. On lui répond que la CC de Vertus fonctionne avec Epernay et qu'il n'y a pas d'explications rationnelles. M. TONIUTTI précise que les cantons sont formés de plusieurs communautés de communes selon un découpage géopolitique et que la décision est prise en Préfecture.

2) M<sup>me</sup> CHERRIOT avait aussi demandé pourquoi la rue Francisque Gay programmée pour des travaux écoulement eaux pluviales (devis approximatif 145 000 €), l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques n'était pas prévu aussi ?

M. AUTREAU informe que le réseau électrique n'est pas en fils nus et que le SIEM ne veut pas procéder à l'enfouissement de ce type de lignes qui n'est pas prioritaire.

3) En ce qui concerna la réfection du chemin de la Presle sur le compte-rendu la question « pourquoi refaire ce chemin » est résumée trop brièvement sans apporter les arguments qui justifient la question.

A savoir : 20 000 € de travaux sans faire de dossier, juste une présentation de 2 devis lors de 2 séances de conseils municipaux, sur un chemin communal qui ne dessert aucune habitation et qui subit les crues de la Seine 3 à 4 mois chaque année (voir photo ci-dessous).

Pour mener à bien la réfection du chemin, une réflexion doit être menée conjointement avec tous les acteurs du projet et un dossier constitué afin de respecter une procédure de travail cohérente et tenir compte des lois sur l'eau et sur l'environnement.



4) Pour le P.L.U. qui n'est toujours pas validé par la DDT, il n'est pas noté la décision proposée par M. le Maire concernant les zones AU (secteurs à urbaniser) : supprimer toutes les zones sauf la zone AU (2 hectares) à Sauvage en face le château d'eau, entre le stade et le lotissement.

Le P.L.U. prévoyait (lorsqu'il a été soumis à l'enquête publique en mai 2014) une zone Ue de 5,7 Ha pour l'accueil d'activités économiques. Est-ce toujours d'actualité ?

M<sup>me</sup> CHARLOIS : rappelle que c'est son rôle d'élue de faire remonter les informations et réclamations des riverains.

Elle signale qu'il y a beaucoup trop de panneaux de signalisation dans l'allée Henri Martin.

Des voitures continuent de se stationner le long du cimetière. Deux jeunes ont eu un accident et ont percuté le lampadaire qui se situe au milieu du trottoir, est trop excentré, au coin du cimetière.

Elle demande que l'herbe qui va sur la route, le long du cimetière coté lotissement soit enlevée.

Une affiche pour la vente des terrains du lotissement doit être refaite.

Le radar pédagogique à l'entrée de St Just en venant d'Anglure doit être pivoté car il ne fonctionne plus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 H 50.

Le secrétaire de séance,  
Philippe HEMBISE

Le Maire,  
James AUTRÉAU.